

Association FRANCE BLONDE D'AQUITAINE SELECTION

271 rue de Péchabout
BP 45
47 002 AGEN Cedex

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association France Blonde d'Aquitaine Sélection relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 3 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- L'évaluation des titres de participation,
- La réalité et l'évaluation des créances adhérents et clients,
- La réalité et l'évaluation des subventions à recevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport moral et financier ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R. 232-1 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que le non-établissement, la non-communication et la non-présentation du rapport moral et financier constituent une violation des dispositions des articles L. 232-1, L. 225-115 et L. 225-100 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pessac, le 7 septembre 2020

Sas Arevco

M. Yohan Bru

*Commissaire aux comptes inscrit sur la liste nationale
des commissaires aux comptes, rattachés à la CRCC de Bordeaux*

ANNEXES

BILAN - ACTIF

010386 - FRANCE BLONDE D'AQUITAINE SELE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice du	01/01/19 au 31/12/19 Valeur nette	01/01/18 au 31/12/18 Valeur nette	Variation N / N-1 en valeur en %	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets et droits similaires		1 666.94	2 843.61	-1 176.67	-41.38
Autres immobilisations incorporelles		7 383.31	5 909.37	1 473.94	24.94
Avances et acomptes					
Immobilisations Corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériels et outillage		0.15	3 138.56	-3 138.41	-100.00
Autres immobilisations corporelles		2 404.39	-1 361.34	3 765.73	276.62
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
Immobilisations Financières (2)					
Participations et créances rattachées à des parts		33 317.25	55 862.25	-22 545.00	-40.36
Titres immobilisés de l'activité portefeuille					
Prêts					
Autres immobilisations financières		150.00	150.00		
TOTAL (I)		44 922.04	66 542.45	-21 620.41	-32.49
Comptes de liaison					
TOTAL (II)					
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements		3 637.18	3 730.66	-93.48	-2.51
Avances et acomptes versés sur commandes		24 130.84		24 130.84	
Créances (3)					
Créances redevables et comptes rattachés		325 593.62	252 335.79	73 257.83	29.03
Créances reçues par legs ou donations					
Autres		108 624.77	316 890.33	-208 265.56	-65.72
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		637.78	1 073.00	-435.22	-40.56
Charges constatées d'avance (3)		7 565.57	19 960.81	-12 395.24	-62.10
TOTAL (III)		470 189.76	593 990.59	-123 800.83	-20.84
Frais d'émission d'emprunt (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		515 111.80	660 533.04	-145 421.24	-22.02

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN - PASSIF

010386 - FRANCE BLONDE D'AQUITAINE SELE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF

	Exercice du 01/01/19 au 31/12/19	Exercice du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1 en valeur en %	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Première situation nette établie	295 469.90	295 469.90		
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Autres fonds propres				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Autres fonds propres				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	-54 742.98		-54 742.98	
Excédent ou déficit de l'exercice	96 871.60	-54 742.98	-42 128.62	-76.96
	<i>Situation nette</i>	240 726.92	-96 871.60	-40.24
Fonds propres consommables				
Subv. d'investissements sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	143 855.32	240 726.92	-96 871.60	-40.24
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Fonds reportés et dédiés				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (IV)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	65 649.02	64 035.22	1 613.80	2.52
TOTAL (IV)	65 649.02	64 035.22	1 613.80	2.52
DETTES (1)				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des etbs de crédit (2)	26 319.00	45 201.47	-18 882.47	-41.77
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 113.42	115 514.40	2 599.02	2.25
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	115 188.29	106 695.77	8 492.52	7.96
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Redevables créditeurs		25 000.00	-25 000.00	-100.00
Autres dettes	45 986.75	63 359.26	-17 372.51	-27.42
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (V)	305 607.46	355 770.90	-50 163.44	-14.10
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	515 111.80	660 533.04	-145 421.24	-22.02

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

305 607.46

26 319.00

355 770.90

45 201.47

COMPTE DE RÉSULTAT

010386 - FRANCE BLONDE D'AQUITAINE SELE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1 en valeur en %	
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Cotisations				
Ventes de biens	240 045.89	244 719.54	-4 673.65	-1.91
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	95 239.29	21 409.34	73 829.95	344.85
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	83 557.47	73 490.39	10 067.08	13.70
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépr., prov., transf. charges	323 468.99	370 234.86	-46 765.87	-12.63
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	27.72	700.01	-672.29	-96.04
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	742 339.36	710 554.14	31 785.22	4.47
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières et fournitures				
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnements	8 392.62	7 123.53	1 269.09	17.82
Variation de stocks d'approvisionnements	93.48	1 984.25	-1 890.77	-95.29
Autres achats et charges externes *	427 073.60	331 365.93	95 707.67	28.88
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	6 062.34	5 449.32	613.02	11.25
Salaires et traitements	249 052.80	249 987.21	-934.41	-0.37
Charges sociales	98 670.92	109 167.09	-10 496.17	-9.61
Dotations aux amortissements et dépréciations				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 273.08	2 775.04	2 498.04	90.02
sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
sur actif circulant : dotations aux dépréciations	5 570.94	7 938.59	-2 367.65	-29.82
Dotations aux provisions	1 613.80	6 292.14	-4 678.34	-74.35
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	13 853.26	11 581.46	2 271.80	19.62
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	815 656.84	733 664.56	81 992.28	11.18
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-73 317.48	-23 110.42	-50 207.06	-217.25
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				

COMPTE DE RÉSULTAT

010386 - FRANCE BLONDE D'AQUITAINE SELE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1 en valeur en %	
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	22 545.00		22 545.00	
Intérêts et charges assimilées	337.60	-122.99	460.59	374.49
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	22 882.60	-122.99	23 005.59	
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-22 882.60	122.99	-23 005.59	
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	337.77	8 694.45	-8 356.68	-96.12
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	337.77	8 694.45	-8 356.68	-96.12
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion		40 450.00	-40 450.00	-100.00
Sur opérations en capital	1 009.29		1 009.29	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 009.29	40 450.00	-39 440.71	-97.50
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	-671.52	-31 755.55	31 084.03	97.89
Impôts sur les bénéfices				
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-96 871.60	-54 742.98	-42 128.62	-76.96
TOTAL DES PRODUITS	742 677.13	719 248.59	23 428.54	3.26
TOTAL DES CHARGES	839 548.73	773 991.57	65 557.16	8.47
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	-96 871.60	-54 742.98	-42 128.62	-76.96

* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier
Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

1 500.00

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

-671.52

-31 755.55

Annexes comptables

SOMMAIRE ANNEXE COMPTABLE

010386 - FRANCE BLONDE D'AQUITAINE SELE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	O		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS	O		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DES FONDS ASSOCIATIFS			
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	O		
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			
TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES			
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES			
LES EFFECTIFS			
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
ANNEXE COVID-19	O		
COMMENTAIRE	O		

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 515 111.80 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -96 871.60 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile depuis le 1er janvier 2017.

Le compte "7910000000" : Transferts de charges d'exploitation correspond à la refacturation des moyens humains et matériels de France Blonde Aquitaine sélection mis à disposition à l'Association de la tenue du livre généalogique de la race Blonde d'Aquitaine en raison du transfert de l'activité de la tenue du livre généalogique vers l'Association des éleveurs du livre généalogique de la race Blonde d'Aquitaine.

Nous avons comptabilisé une dotation sur provision de retraite pour la somme de 1 613.80 € faisant ressortir un solde pour engagement de retraite à 65 649.02 € au 31 Décembre 2019.

L'association France Blonde Aquitaine Sélection a accordé une subvention exceptionnelle d'équilibre de 40 000 € au profit de l'association des Eleveurs du Livre généalogique avec une clause de retour à meilleure fortune.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

010386 - FRANCE BLONDE D'AQUITAINE SELE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	15 ans
- Agencement et aménagement des constructions	15 ans
- Installations techniques	5 ans
- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Matériels et outillages	5 ans
- Matériels informatique	3 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'association détient 100 % du capital de la SAS Blonde Génétique pour un montant de 49 500 €.

Elle a également une participation à hauteur de 50% dans la SAS Gen&Blond pour 5 000 €.

Une dépréciation à hauteur de 22 545 € a été comptabilisée sur l'exercice du fait des résultats déficitaires de Blonde Génétique

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

010386 - FRANCE BLONDE D'AQUITAINE SELE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

010386 - FRANCE BLONDE D'AQUITAINE SELE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	74 965	4 207
CORPORELLES	Terrains			
	Sur sol propre		164 469	
	Constructions			
	Sur sol d'autrui			
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		20 161	
	Inst. générales, agencés & aménagés divers			851
CORPORELLES	Autres immos corporelles			
	Matériel de transport		12 337	18 185
	Matériel de bureau & mobilier informatique		2 424	
	Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
		TOTAL	199 392	19 036
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations		55 862	
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières		150	
		TOTAL	56 012	
		TOTAL GENERAL	330 369	23 243

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		79 172	
CORPORELLES	Terrains				
	Sur sol propre			164 469	
	Constructions				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		17 045	3 116	
	Inst. gal. agen. amé. divers			851	
CORPORELLES	Autres immos corporelles				
	Matériel de transport			30 522	
	Mat. bureau, inform., mobilier			2 424	
	Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	17 045	201 382	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			55 862	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			150	
		TOTAL		56 012	
		TOTAL GENERAL	17 045	336 567	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

010386 - FRANCE BLONDE D'AQUITAINE SELE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	66 212	3 910		70 122
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	164 469	4 063	4 063	164 469
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		17 023		13 907	3 116
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.		87		87
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	13 698	15 183		28 881
	Emballages récupérables divers	2 424			2 424
	TOTAL	197 614	19 333	17 969	198 978
	TOTAL GENERAL	263 827	23 243	17 969	269 100

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissements	TOTAL						
A. Immob. incorpor.	TOTAL						
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
	TOTAL						
Frais d'acquisition de titres de participations							
	TOTAL GÉNÉRAL						
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

010386 - FRANCE BLONDE D'AQUITAINE SELE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires	64 035	1 614		65 649
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	TOTAL	64 035	1 614		65 649
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation		22 545		22 545
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	7 939			7 939
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	7 939	22 545		30 484
	TOTAL GÉNÉRAL	71 974	24 159		96 133
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation		7 185	7 939	
	Dont dotations & reprises		22 545		
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

010386 - FRANCE BLONDE D'AQUITAINE SELE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
SAS BLONDE GENETIQUE - -	49 500	-22 545	100.00	-34 063
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
SAS GEN&BLOND - -	10 000	22 312	50.00	6 736
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

010386 - FRANCE BLONDE D'AQUITAINE SELE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)

1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)

SAS BLONDE GENETIQUE - -

2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)

SAS GEN&BLOND - -

Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
49 500	-22 545	100,00	49 500	22 545		657 812	-34 063	
10 000	22 312	50,00	5 000	5 000		152 362	6 736	

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la part entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité utilisera pour présenter ses comptes.
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le prédéterminer dans la colonne Observations.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

010386 - FRANCE BLONDE D'AQUITAINE SELE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Informations financières (5)

Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
			Brute	Nette				

Filiales et participations (1)

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au §A :
 - a. Filiales françaises
 - b. Filiales étrangères
2. Participations non reprises au §A :
 - a. Dans des sociétés françaises
 - b. Dans des sociétés étrangères

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
- (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ 8) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble), et (b) filiales étrangères (ensemble).
- (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
- (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
- (5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
- (6) Dans la monnaie locale d'opération.
- (7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
- (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
- (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
- (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ÉTAT DES STOCKS

010386 - FRANCE BLONDE D'AQUITAINE SELE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières				
Autres approvisionnements	3 730.66	3 637.18	3 730.66	3 637.18
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	3 730.66	3 637.18	3 730.66	3 637.18

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	150		150
	Clients douteux ou litigieux	6 685	6 685	
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	324 480	324 480	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	18 883	18 883	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	77 046	77 046	
	Groupe et associés (2)			
Renvois	(1) Montant	36 826	36 826	
	des	7 566	7 566	
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
TOTAUX		471 636	471 486	150

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

010386 - FRANCE BLONDE D'AQUITAINE SELE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		7 566
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	7 566

PRODUITS À RECEVOIR

	PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		3 981
Autres créances		89 741
Disponibilités		
	TOTAL	93 722

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

010386 - FRANCE BLONDE D'AQUITAINE SELE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Première situation nette établie	295 469.90			295 469.90
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau				-54 742.98
Excédent ou déficit de l'exercice	54 742.98			54 742.98
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables			3 764.00	
TOTAUX	240 726.92		3 764.00	236 962.92

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

010386 - FRANCE BLONDE D'AQUITAINE SELE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	26 319	26 319		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	118 113	118 113		
Personnel & comptes rattachés	17 996	17 996		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	29 298	29 298		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	66 951	66 951		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	943	943		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	45 987	45 987		
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	305 607	305 607		

Renvois

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

010386 - FRANCE BLONDE D'AQUITAINE SELE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 777
Dettes fiscales et sociales	22 942
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	24 312
TOTAL DES CHARGES À PAYER	95 031

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en oeuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les droits acquis par les salariés au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 (au maximum 120 heures acquises par les salariés) sont toutefois conservés : ils sont automatiquement transférés sous le régime du CPF et ils pourront être mobilisés selon leur ancienneté jusqu'au 1er janvier 2021.

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 65 649.02 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	0.90 %
Table de mortalité	Prestataires de services.
Départ volontaire à	0 an
Taux de turn over	
En fonction de l'âge	
et du statut	

Cet engagement a été comptabilisé pour la 1ère fois en 2015.

Introduction

Cette annexe ne concerne que les exercices postérieurs au 30/12/2019.

Cette annexe peut être complétée par toutes les sociétés concernées par l'obligation de fournir une annexe suivant les seuils en application, mais aussi les entreprises qui souhaitent les produire.

Information au titre d'un évènement post-clôture

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un évènement postérieur à la clôture de l'exercice qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31/12/2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31/12/2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

Information au titre de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de l'entreprise postérieurement à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions du PCG1 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif sur son activité depuis le 1er janvier 2020.

COMMENTAIRE

010386 - FRANCE BLONDE D'AQUITAINE SELE

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

L'effectif du personnel est de 7 personnes.

1 cadre

5 agents de maîtrise

2 employés

